***L’Association DEFI Aokas et l’insertion en pratique***

***Un modèle idéal-typique face aux entraves bureaucratiques***

Selon l’UNESCO, la pauvreté et la marginalisation sont les 1ères causes de l’exclusion. Mais l’exclusion la plus criarde est celle qui frappe les enfants avec handicaps.

En Algérie, l’éducation des enfants inadaptés mentaux est essentiellement assurée par le secteur de l’enseignement spécialisé. Non seulement la majorité de ces enfants est orientée vers ces établissements, mais le système d’enseignement général et le secteur de l’enseignement spécialisé sont deux milieux qui restent cloisonnés. En effet, malgré la convention internationale des droits des personnes handicapées, ratifiée par l’Algérie, qui mentionne l’obligation d’un enseignement inclusif aux enfants handicapés dans le système d’enseignement général, peu d’enfants en difficultés mentales accèdent à l’école ordinaire. De ce fait, les associations d’insertion et de prise en charge des enfants inadaptés mentaux sont le seul système, avec leurs centres psychopédagogiques, qui permettent la prise en charge effective et efficace de cette frange sensible de l’enfance.

L’association DEFI capitalise une expérience de vingt années dans la prise en charge des élèves, filles et garçons, dès l’âge de six ans, souffrant des pathologies suivantes : Trisomie 21, Infirmité motrice Cérébrale, Epilepsie, Déficience congénitale et troubles associés (comportement, concentration, trouble de la personnalité) ainsi que quelques handicaps physiques. La finalité de l’enseignement dispensé par nos centres consiste à développer chez les élèves la prise de conscience de soi, l’autonomie et la sociabilité en vue de sauvegarder leur insertion familiale et sociale en dehors de nos centres, et à leur sortie de l’adolescence, leur inculquer la notion du travail manuel et du travail en groupes par l’apprentissage dans des ateliers spécifiques et aussi variés que possibles, car le but ultime de cette action est d’arriver à **insérer** une partie de ces adultes dans un milieu de travail protégé.

Activant à travers la plupart des communes situées à l’est de la ville de Béjaïa, l’association DEFI a, avec ses deux centres situés l’un à Aokas et l’autre à Taskriout, tous deux ayant la capacité de recevoir et de prendre en charge jusqu’à 80 élèves en demi-pensionnat, réussi à réaliser plusieurs projets.

Présentement, l’association, pour pouvoir assurer à ses élèves un avenir professionnel après l’âge adulte, projette de concrétiser de nouveaux objectifs consistant en la création de **Centres d’Aide par le Travail** (CAT) et de **ferme pédagogique** (formule déjà testée avec succès), mais encore faudrait-il que la contrainte des pouvoirs administratifs bloquants soit levée et que le défi d’amener les parents des enfants avec handicap et la société civile à s’impliquer activement et positivement soit relevé.

L’association DEFI possède donc tout un savoir faire et une expérience assez longue dans la prise en charge des personnes avec handicap. Il serait donc utile et intéressant, pour la réussite de ce séminaire, de tenir compte de son expérience afin d’arrêter les recommandations les plus pertinentes susceptibles d’éviter les mêmes erreurs. Pour cela nous nous proposons de répondre à une seule question : **Pourquoi l’association DEFI, avec ses vingt années d’expérience, n’arrive toujours pas à réaliser son principal objectif : L’INSERTION ?**

Pour répondre à cette question, je me contenterai d’énumérer une série de contraintes, qui par leur diversité et leur caractère répétitif, font que l’association est noyée dans des problèmes qu’on peut facilement assimiler à des blocages, dont on aurait pu nous faire l’économie pour peu qu’il y ait une prise de conscience sur le fait que l’handicapé est une personne qui souffre doublement, d’abord par son état de santé dégradé, et ensuite par l’insouciance de la société à son égard.

C’est cette insouciance en effet qui tend à annihiler tous les efforts et toutes les actions entrepris par les quelques individualités qui activent dans ce domaine et qui auraient dû atteindre un meilleur rendement si elles étaient accompagnées dans leur tâche oh combien d’intérêt public. Ainsi la somme de problèmes auxquels l’association, à l’instar de bien d’autres, doit quotidiennement faire face, sont autant de coups de boutoir susceptibles de décourager toute bonne volonté, sans que personne n’en prenne conscience.

Nous voulons, à travers des exemples tirés du vécu quotidien de l’association, attirer l’attention en montrant comment celle-ci est noyée dans un environnement administratif outrancier, au point qu’elle est plus en train de courir à se mettre à jour de quelque chose et à fournir des dossiers, qu’à développer des idées et échafauder des projets novateurs et porteurs. Qu’on en juge:

-- **Demandes de subvention** : Pour ficeler un dossier de demande de subvention, Il faut d’abord établir le bilan financier de l’année et le faire certifier par un CAC. Une fois le bilan certifié, il faudra obtenir le quitus du Trésor. Pour ce faire il faut déposer au niveau du Trésor à Béjaïa le bilan financier avec sept autres documents. Tout ceci pour pouvoir enfin déposer au secrétariat de l’APW le dossier de demande de subvention composé d’une dizaine de documents, établi en double exemplaires, tandis que deux autres dossiers seront déposés au niveau de la DAS et de l’APC. Il faut savoir que l’un des documents exigés est les statuts de l’association, comme si les associations changeaient chaque année de statuts. Et quand on sait que les statuts, document de plusieurs dizaines de pages, doit être fourni en quatre exemplaires certifiés par l’APC, avouons que c’est un sacré travail pour une association. Et pour quel résultat ? Une probable subvention qui était de 800.000,00DA l’année dernière, le maximum jamais reçu. Autre incompréhension : Jamais aucune APC ne nous a accordé la moindre subvention, alors que nous prenons en charge les handicapés issus de leur commune, et alors même qu’elle dispose d’un budget annuel destiné à être versé à toutes les associations activant sur son territoire. Ainsi les APC donnent des subventions à toutes les associations, sportives et même de quartier, mais jamais à une association qui s’occupe d’handicapés. Donc là encore c’est bien l’handicapé qui est **marginalisé**.

**-- Prix/jour versé à l’élève par la Sécurité Sociale** : La convention signée avec la CNAS et la CASNOS nous accorde le versement par ces dernières d’un revenu sous forme d’une allocation de 500,00DA par enfant et par jour ouvrable. Ce montant aurait été très utile pour l’association s’il était versé pour les 360 jours de l’année, ou au moins pour les jours réellement ouvrables. Malheureusement nous ne comptabilisons que **168 jours,** soit moins de six mois sur toute une année, à cause des vacances scolaires et les fréquentes absences des élèves. Et même si nous décidions de travailler pendant ces vacances scolaires, la CNAS ne l’accepterait pas. Pourtant les salaires des travailleurs ne connaissent pas de vacances. Et qu’en est-il du problème de la paperasse ? Quoi que la rentrée scolaire dans nos centres coïncide avec celle des écoles publiques, donc en début septembre, il faut pourtant compter jusqu’au mois de janvier, et parfois février, pour espérer se faire régler les factures des frais de séjours de nos pensionnaires. Durant les trois mois qui suivent la rentrée, c’est le parcours du combattant pour déposer et faire accepter les dossiers des élèves. Une fois constitué le dossier administratif composé toujours des mêmes documents, dont l’attestation d’ouverture de droit aux soins, il faut le déposer à travers les CNAS de chaque commune de résidence de l’élève (donc de Kherrata à Béjaïa en passant par Darguina, S.E.T, Aokas, Tichy). Et à la moindre erreur ou au moindre retard dans le dépôt du dossier d’un seul élève tous les dossiers sont bloqués. Et comme toutes les agences ne travaillent pas sur le même rythme ou avec le la même volonté, cela oblige notre assistante sociale à multiplier les navettes au cours de ces trois mois vers les différentes antennes, et doit attendre patiemment que tout soit réglé pour pouvoir enfin établir les factures pour encaissement. Et malgré que tous nos élèves détiennent une carte d’Handicapé à 100%, il faut faire repasser tous les ans les dossiers médicaux devant le contrôle médical pour faire homologuer son dossier. Ce n’est qu’une fois que toute cette paperasse est réglée, qu’on peut préparer et déposer les factures qui seront établies n trois exemplaires pour chaque élève auprès du service payeur de la CNAS de Béjaïa. Et ce sera ainsi à chaque fin de mois. Imaginons une association comme l’AAIMB qui, avec quelques 250 élèves, est tenue d’établir 750 factures chaque mois. Franchement, la CNAS ne peut-elle faire un effort afin de simplifier les choses aussi bien aux associations qu’à ses propres services ? Ne peut-elle se suffire d’un état ou d’une seule facture globale ? Surtout qu’il s’agit là d’un produit unique à un prix unique. Comprenez donc qu’entre juillet et décembre, pratiquement aucun sou ne rentre à l’association à cause de cette administration tatillonne. Question : Quel travailleur accepterait de ne pas être payé pendant six mois consécutifs? Au final c’est l’handicapé qui en subit les contrecoups, et c’est souvent une période d’instabilité pour les associations.

- **Affectation d’un lot de terrain** : Depuis une dizaine d’années, nous n’avons cessé de réclamer aux autorités locales l’octroi d’une parcelle de terrain pour l’installation d’une serre horticole et pour l’édification d’ateliers pédagogiques, dont le financement à hauteur de 80% a été obtenu grâce au concours des ONG (ONG I et ONG II). Et Dieu sait le travail qu’il a fallu abattre pour être éligible au financement de ce type. Cette demande n’ayant pas été satisfaite, nous nous sommes rabattus sur le privé qui nous accorda un bail de quatre années. Au terme de ces quatre années, et comme il n’y avait toujours pas de terrain, on était obligés de démanteler nos équipements, qui sont jusqu’à l’heure actuelle en train de se détériorer sous les intempéries et l’usure du temps. De la perte de temps et d’énergie, et beaucoup d’argent dépensé pour rien. Ce qui est important de savoir, est le fait que nous payons très chèrement cette stagnation forcée qui nous est imposée. Elle se caractérise chaque année par la perte de plusieurs de nos élèves les plus méritants, faute de déboucher à leur proposer. De même que nous éprouvons de plus en plus de difficultés à recruter, car les gens ne croient pas à un avenir sérieux pour leurs enfants, malgré la qualité de la prise en charge.

-- **Fermeture du CPP de Taskriout** : Une expertise des services de contrôle technique a conclu en date du 17/12/2015 à la vétusté du Centre de Taskriout, impliquant sa démolition par mesure de sécurité. Toutes les autorités locales et de wilaya ont été saisies avec des documents à l’appui. 24 courriers ont été transmis ainsi que des dizaines de visites effectuées pour solliciter leur concours afin de trouver une solution qui nous éviterait de mettre à la porte élèves et travailleurs. Et comme s’il n’y avait pas danger de mort, ou comme si le sort des élèves et des travailleurs de ce centre ne concerne personne d’autre que l’association, aucune solution n’a été trouvée à ce jour. Le comble est que nous avons déclaré, de bonne foi, que nous étions prêts à nous mobiliser pour lever les fonds nécessaires auprès de donateurs privés, avec le concours de l’ADS, pour la reconstruction d’un nouveau centre. Mais l’APC du lieu d’implantation du centre ne joue pas le jeu et refuse même de donner la moindre suite à nos requêtes, préférant rester plutôt à l’affût dans l’espoir de récupérer la bâtisse. Elle a d’ailleurs annoncé la couleur par son refus, une année auparavant, de payer les factures d’électricité, alors que les APC le font pour les écoles publiques et les mosquées. N’est-ce pas un signe évident de **marginalisation** dont souffre cette frange très défavorisée de la population ?

- -**Financement de projets** : Nous avons réussi à décrocher, suite à un appel à concours, deux conventions pour le cofinancement de deux projets dans le cadre du programme de développement communautaire participatif. Pour ce qui est de la convention portant rénovation du CPP d’Aokas et installation du gaz de ville, l’opération est menée à son terme, avec cependant la remarque suivante : La bâtisse appartient à l’APC, et un PV d’une Commission communale datant de 2007, avait déjà tiré la sonnette d’alarme sur le degré de vétusté de la toiture de ce centre, nécessitant en urgence des travaux d’étanchéité. De ce fait les travaux auraient dû être effectués normalement par cette dernière. Pourtant, après avoir souffert des années durant des dégâts causés par les infiltrations d’eau de pluie, nous étions tenus de nous débrouiller par nos propres moyens, grâce à l’aide des services de la solidarité, pour retaper une bâtisse appartenant à l’APC. L’argent de ce projet aurait pu servir à financer un autre projet en relation directe avec la prise en charge des personnes handicapées. Pour ce qui est de la 2ème convention signée le 15/06/2015, et qui nous a été pompeusement remise par le Wali de l’époque, puis par la Ministre de la Solidarité au cours d’une 2ème cérémonie, elle a été carrément bloquée pour cause de crise financière. Cet argent devait pourtant servir à lancer nos projets d’édification d’ateliers pédagogiques. En quoi une somme aussi minime, et qui de surcroit est donnée pour améliorer le sort des handicapés, peut-elle renflouer les caisses de l’Etat ? Le comble est qu’une somme de 400.000,00DA, généreusement octroyée par un donateur privé, et représentant la quote-part de l’association, est également bloquée dans le compte affecté au projet. La question est : A qui profite en priorité la solidarité nationale ? Apparemment pas aux handicapés.

**-- Emploi de personnel dans le cadre du filet social et du pré-emploi :** Durant ces deux dernières années nous n’avons pas bénéficié comme auparavant de dotation en personnel en provenance de la DASS ou de l’ANEM, alors que ce système était d’un apport inestimable pour nous. Mais ce qui est nouveau et surtout aberrant, c’est de voir l’ANEM, organisme d’Etat, aider des entreprises privées ainsi que des crèches privées en prenant en charge pour six années la moitié du salaire d’un employé, alors qu’elle refuse cet avantage aux associations comme la notre. Quelle logique défend-elle quand son action consiste à aider des entités rentables, donc aide les gens à s’enrichir tandis qu’elle **marginalise** des personnes nécessiteuses ? Elle aide le privé ?. C’est quoi une association ?

-- **Au sujet de l’insertion** : A quoi sert un centre psychopédagogique qui emploie une pléthore de personnels spécialisés et dont le rôle n’est certainement pas d’en faire une simple garderie d’enfants ? Ses objectifs sont l’éducation et la formation des inadaptés mentaux pour les amener à un stade où ils seront aptes, pour la plupart d’entre eux, à exercer une activité professionnelle contrôlée. Nous pouvons citer l’exemple de l’AAIMB (Béjaïa) qui est arrivée à ce résultat grâce cependant à la chance qu’elle a eu de disposer de terres. D’autres expériences ont été tentées avec succès en Algérie- même, et beaucoup à l’étranger. Malheureusement, en ce qui concerne notre projet, et alors même que nous étions à un pas d’atteindre notre objectif, ne voila-t-il pas que l’argent de la convention est bloqué, au même moment où nous avons enfin réussi à décrocher l’acquisition de ce fameux terrain, grâce à l’intervention personnelle de Mr ZITOUNI, Wali de Béjaïa, il faut le dire. Comment peut-on donc parler d’insertion ou d’éducation inclusive, nous qui revendiquons depuis 20 ans la même chose, et au même moment où nous risquons aussi de perdre des acquits (comme le centre de Taskriout) ? Pour information, nous pouvons certifier que les quelques associations qui ont réussi dans ce domaine l’ont été grâce à l’appui des autorités locales et des donateurs. Car, il faut reconnaitre que dès qu’il s’agit de terres et de bâtiments, l’association ne peut absolument rien faire seule. L’Etat doit impérativement s’impliquer pour encourager ce genre d’initiatives qui dépassent les moyens de l’association.

-- P**rise en charge médicale de nos élèves** : Chaque année, pour pouvoir bénéficier de la médecine scolaire à l’instar de tous les enfants scolarisés, nous sommes tenus d’adresser une demande écrite à qui de droit afin d’obtenir un rendez-vous. En sort-il quelque chose de positif de cette visite? Rien de concret vraiment car la plupart de nos élèves ont besoin de prises en charge plus approfondies dans des hôpitaux ou par des spécialistes vu les problèmes de santé qui les afflige dans plusieurs domaines (orthopédie, ORL, psychologie, ophtalmologie etc…). Ce sont tous des malades réformés à 100% et la plupart d’entre eux devraient être orientés vers les institutions médicales de l’Etat en concertation avec les associations pour une prise en charge médicale spécialisée. Le travail du médecin scolaire consiste seulement à remplir des fiches et repartir tandis que nous sommes face à tant de détresse humaine. Est-elle vraiment utile et surtout suffisante cette médecine pour des personnes handicapés ?

En conclusion, nous pouvons affirmer que les deux fléaux dont souffre réellement la prise en charge des personnes avec handicaps chez nous sont donc : **la bureaucratie et la marginalisation**.

Vous devez comprendre que toutes les exigences imposées à l’association par cette administration tatillonne, ne sont pas faites pour lui faciliter la tâche, mais au contraire pour lui compliquer la vie dans la plupart des cas. L’association fait face à beaucoup d’autres problèmes que nous ne pouvons tous énumérer. Et d’ailleurs nous n’avons cité que ceux qui ont un lien direct avec le fonctionnement des centres psychopédagogiques par soucis de rester dans le cadre de ce séminaire. Car, pour ce qui est des problèmes affectant directement l’association, c’est une autre galère, et ceci l’empêche de disposer du moindre répit pour se consacrer à un quelconque travail intellectuel et pédagogique. Elle devient par la force des choses elle-même une entité purement administrative.

Cette bureaucratie tend à freiner toute initiative et à rendre les efforts consentis pas toujours aboutis. Et ce qui caractérise le plus cette bureaucratie c’est qu’elle est aveugle, car, en se montrant aussi dure envers les associations, qui font pourtant un travail merveilleux, c’est l’handicapé qu’elle sanctionne réellement.

Et en guise de conclusion, si l’on devait choisir les mots clé qui caractériseraient le mieux la problématique de l’éducation inclusive, ce serait: ***PRISE DE CONSCIENCE***. Autrement l’Education inclusive suivra les mêmes déboires sans cette prise de conscience qui doit animer tous les concernés par ce domaine, à savoir Ministères, autorités locales, Responsables de l’enseignement, et toute la société en général. Mais, cette prise de conscience, si elle est nécessaire n’est cependant pas suffisante si elle n’est pas suivie par ***LA VOLONTE*** de chacun à faire tout le temps et en tout lieu tout ce qui est en son pouvoir afin de faciliter les choses, car elles sont déjà trop compliquées pour l’handicapé.